

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 20 MARS 2026
A 19h30 – Salle Des Ferrages**

Présents :	Didier AUCHOIX, Laurie BESSON, Thierry DELESCLUSE, Edouard DILLIES, Karim FERAH, Magali FERRAT, Alexandre HAYEK, Emma LEON, , Stella REYNAUD, Julia RIGAMONTI, Morgane VERBE, Didier VILLEMUS
Excusés :	
Procurations :	Alain BEDOS donne pouvoir à Mme Emma LEON, Edouard DILLIES donne pouvoir à M. Thierry DELESCLUSE, Marie-Line LISI donne pouvoir à Marie José RUIZ
Absents :	
Experts :	Betty ARTILLAN – Secrétaire Générale de Mairie (ne prend pas part au vote)

ORDRE DU JOUR

L’an deux mille vingt-six, le 25 mars 2026 à 19 heures 30 minutes, en application du III de l’article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2127-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s’est réuni le conseil municipal de la Bastidonne

1. Installation des conseillers municipaux

Madame La Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal à 19h34

Madame la Maire ouvre la séance et déclare que suite à l’élection du dimanche 15 mars 2026, les membres du conseil municipal sont installés dans leur fonction.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à la désignation du secrétaire de séance et demande à l’assemblée s’il y a des volontaires. Mme Magali FERRAT se propose.

Les membres du Conseil **approuvent à l’unanimité** la désignation de Mme Magali FERRAT comme secrétaire de séance.

Elle explique la présence de Mme Betty ARTILLAN, Secrétaire Générale de Mairie, qui ne pourra pas prendre part au vote.

Madame la Maire demande si tout le monde a reçu la convocation et l’ordre du jour.

3. Présidence de l’assemblée et vérification du quorum

Madame La Maire laisse la présidence de l’assemblée, au plus âgé des membres du conseil municipal, Monsieur Thierry DELESCLUSE.

Monsieur Thierry DELESCLUSE procède à l'appel nominal du conseil municipal, et procède à la vérification du quorum. 12 municipaux sont présents. Le Président annonce le pouvoir de M. Alain BEDOS donne pouvoir à Mme Emma LEON, Edouard DILLIES donne pouvoir à M. Thierry DELESCLUSE, Marie-Line LISI donne pouvoir à Marie José RUIZ. Le quorum est atteint.

4. Election du Maire

Le Président de l'assemblée invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il propose au conseil municipal de désigner deux assesseurs, les plus jeunes de l'assemblée : Mme Julia RIGAMONTI et Laurie BESSON.

Le Président demande qui souhaite se présenter comme Maire.

Emma LEON porte sa candidature comme Maire.

Le président appelle chaque conseiller. Chaque conseiller municipal après appel de son nom a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc, après passage dans l'isoloir.

A la fin des votes le Président récupère l'urne et compte le nombre d'enveloppes.

Les deux assesseurs effectuent le dépouillement.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins nuls (mention insuffisante, bulletin annoté) :

Bulletins blancs

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Le Président déclare Emma LEON élue Maire à 15 voix et 0 vote blanc et lui remet l'écharpe.

Madame la Maire, Emma LEON, prend la parole et devient le Président de la séance.

5. Délibération relative à la création des postes d'adjoints

Madame la Maire propose de voter pour la création des postes d'adjoints.

Le Conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger.

L'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d'adjoints à 30% maximum de l'effectif total du conseil municipal, soit pour la commune : 4 postes.

Madame La Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création de 4 postes d'adjoints.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création de 4 postes d'adjoints

Avant de soumettre au vote cette délibération, Madame La Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions.

- Aucune question

Suite à ces échanges, Madame La Maire soumet la délibération :

Création des postes d'adjoints, telle que présentée qui est approuvée à l'unanimité.

6. Délibération élection des adjoints

Madame La Maire expose les motifs.

Il est rappelé que la Loi n°2025-444 du 21 mai 2025 a modifié le scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants, les adjoints sont maintenant élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Madame La Maire demande si une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est proposée.

Madame Emma LEON exprime son intention de présenter une liste.

Chaque conseiller municipal après appel de son nom a remis son bulletin de vote fermé, après passage dans l'isoloir.

Après le vote de chaque conseiller, Madame La Maire récupère l'urne et compte le nombre d'enveloppes.

Les deux assesseurs effectuent le dépouillement.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins nuls (mention insuffisante, bulletin annoté) : 0

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Les habitants pourront compter sur chacun d'entre nous pour mener à bien tous les projets sur lesquels, nous nous sommes engagés dans notre programme.

Je suis convaincue que, grâce à notre engagement commun et à la confiance des habitants, nous saurons faire vivre une commune dynamique, solidaire et tournée vers l'avenir.

Je compte sur chacun d'entre vous, comme vous pourrez compter sur moi. »

Madame la Maire clôture le conseil municipal à et invite l'ensemble des présents à un verre de l'amitié.

Magali FERRAT
Secrétaire de séance

Emma LEON
Mme La Maire